

**Conseil Municipal 24 septembre 2018**  
**Rapport d'observations définitives**  
**de la Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne Rhône-Alpes**  
**& Plan d'actions de la ville de Grenoble suite au rapport**

---

Le 5 septembre 2018, la Chambre Régionale des Comptes a remis à la Ville de Grenoble son rapport d'observations définitives assorti de la réponse de la ville.

Couvrant la période de 2011 à 2016, la Chambre a observé plusieurs domaines :

- Les relations avec la Métropole
- La gestion et la situation budgétaires, la fiabilité des comptes
- Le soutien de la commune à la SEM Alpexpo
- La gestion des ressources humaines
- La commande publique
- La gestion patrimoniale

**Conformément aux instructions du code des juridictions financières**, ce rapport fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de notre assemblée délibérante de ce jour, pour donner lieu à **un débat**, et devenant à la suite un document publiable et communicable.

Le code prévoit par ailleurs, dans un délai d'un an, que les actions entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes soient présentées et c'est l'objet même du plan d'actions proposé ce jour en délibération.

**Ce rapport est, pour nous, bienvenu.** Les rapports de la CRC sont des **outils précieux** pour la démocratie. Ils permettent d'assurer la transparence dans la gestion de l'argent public et sont aussi un moyen pour les collectivités et leurs élus de prendre conscience de certains manquements et d'y remédier afin de poursuivre la transformation de l'action publique.

**1- Un rapport qui reconnaît la situation financière historiquement fragile de la ville**, en soulignant :

- l'impact de la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités, qui s'est traduit pour Grenoble par une baisse de 40% entre 2011 et 2017 (+ de 17M€),
- un encours de la dette historiquement très élevé, qui remonte aux années 80 : rappelons qu'entre 1983 et 1995, soit les années Carignon, la dette est passée de 100 à 250 millions d'euros !!
- une inclusion métropolitaine tardive qui fait peser sur la ville de Grenoble d'importantes charges de centralité, notons que, ce manque d'ambitions et de dynamique remonte aux années où le Maire de la ville centre fut quelques temps aussi le président de la structure intercommunale.
- un patrimoine communal, très important, qui n'a pas bénéficié d'un entretien à la hauteur des besoins. Je ne citerai qu'un exemple : celui de l'ancien musée de peinture ou comment n'avoir pas su anticiper son devenir dès le choix de la construction du nouveau musée.

Toutes ces problématiques reconnues par la Chambre datent pour la plupart d'il y a longtemps – la transformation d'une ville prend du temps, et le rapport reconnaît les efforts de bonne gestion fournis par la ville depuis 2014.

**2- Un rapport qui reconnaît les efforts de bonne gestion depuis 2014** au travers de :

- la politique de sobriété mise en place dès 2014** (économie de 2M€) avec la baisse de l'indemnité des élus de -25% (économie de 282.000€), une diminution importante des frais de missions des élus avec une baisse de 82%, une réduction forte de la flotte de véhicules ayant pour effet 170.000€ d'économies de carburants en 2016,
- la Chambre reconnaît aussi **le caractère volontariste du plan de sauvegarde** et de refondation des services publics locaux et la qualité du pilotage mis en

place, même s'il est important de souligner que l'audit de la Chambre couvrant la période 2011-2016, l'essentiel des effets seront constatés post-audit puisque le plan couvre la période 2016-2019.

**-la Chambre reconnaît la gestion saine des ressources humaines**, en indiquant que « la collectivité s'est engagée dans un important travail de rationalisation des moyens ». Nous pouvons citer la vigilance portée sur le recours aux heures supplémentaires (volume divisé par 2) et la mise en place de règle d'équité et de transparence pour les logements et véhicules de fonction.

-la chambre note que la ville a engagé depuis 2 ans **une démarche d'optimisation et de valorisation du patrimoine** comme en témoigne par exemple la levée de 29 avis défavorables/30 dans le cadre de la sécurité incendie concernant des établissements recevant du public.

### **3- Un rapport qui soulève des problématiques que nous avons déjà identifiées et qui ont évoluées depuis :**

**-la refonte du régime indemnitaire et du système des astreintes** (délibération de juillet 2018) ont permis de mettre fin à la plupart des irrégularités datant pour beaucoup des années 80 mais nécessitant un accompagnement des agents et le temps d'un dialogue social. L'approche globale était aussi l'occasion d'opérer ces évolutions comme un véritable outil managérial.

**-l'absentéisme**, aujourd'hui le niveau d'absentéisme a tendance à se stabiliser, malgré l'âge moyen élevé des agents (47 ans et 3 mois) et les métiers techniques importants dans les effectifs de la ville entraînant une usure professionnelle.

La ville, consciente des difficultés, pour les agents, pour le collectif de travail a développé des outils afin d'anticiper les situations d'usure, de souffrance et de permettre un retour durable de l'agent au travail. D'autre part, la ville participe avec d'autres collectivités à comparer leurs situations sur des bases équivalentes, les résultats de cette 3ème campagne confortent ceux de l'année 2016 avec une hausse du taux moyen d'absentéisme dans la FPT, principalement portée par les

communes. Grenoble ne suit pas cette tendance (catégorie C moyenne nationale : 10,2% / Grenoble : 7,69%)

- **la commande publique** : la ville est consciente des progrès à accomplir et a d'ores et déjà mis en place nombre démarches, lancé de multiples actions correctives et entend poursuivre les démarches engagées **autour de la fonction d'achat** (redéfinition des rôles et missions des juristes et acheteurs, place des services opérationnels, création poste pour l'élaboration d'une cartographie exhaustive des achats ...) et **le développement de nouveaux outils** (système alerte et de contrôle, déploiement nouveau logiciel de gestion des procédures, réécriture guide interne ...).

Il convient de signaler que la chambre considère qu'il y a eu des manquements aux règles de publicité et de mise en concurrence sur 2 marchés parmi la quarantaine de marchés contrôlés et les 950 marchés passés de 2014 à 2016.

- **Les éditions 2015 et 2016 de la fête des tuiles** : la chambre porte une appréciation divergente de celle de la ville sur la qualification juridique du marché vis-à-vis des critères fixés par le code des marchés publics. La ville considérait que ce projet, qui a la particularité d'associer création artistique et participation citoyenne entrain dans le champ de la création artistique, ce que conteste la chambre. Mais comme vous le savez une enquête préliminaire est en cours et nous réservons donc les détails de notre réponse aux juges.
- **Les chalets du marché de Noël** : le manque d'anticipation que relève la chambre s'explique par une réorganisation des services entre la Ville et la Métropole à ce moment-là : l'office du tourisme initialement en charge du marché de Noël était transféré à la Métropole alors que le marché de Noël était repris en régie par la Ville ce qui n'a pas permis aux équipes d'assurer un niveau de continuité approprié de l'ensemble des dossiers. La ville a fait le

choix premier de prioriser la réussite de cet évènement et la préservation de l'argent public et ainsi d'acquérir ces chalets.

- **le patrimoine immobilier en mutation** : nous sommes tout à fait d'accord avec le constat de la chambre qui est que le patrimoine communal (+ de 650 bâtiments) est très important et qu'il est en partie dégradé. C'est la raison pour laquelle dès 2015 la ville a engagé une démarche d'optimisation et de valorisation du patrimoine, avec notamment Gren de Projet sur 6 bâtiments emblématiques de la ville et le regroupement des services sur un nombre de site limité : à terme 2 (contre 10 actuellement) pour les services administratifs et 3 (contre 14) pour les services techniques et logistiques. C'est dans ce cadre que la Ville a acquis le siège régional du Crédit Agricole dans des conditions que la Chambre considère « critiquables ». Cependant cette dernière reconnaît que l'intégration à l'opération des économies réalisées par le CCAS permet de rendre le bilan prévisionnel positif dans sa globalité » (8,2 à 10 millions d'économies recalculés par la CRC).

#### **4- Un rapport qui pointe des éléments pour lesquels nous faisons des choix politiques assumés :**

-**la question du temps de travail annuel**, la Cour des comptes et les chambres régionales adressent systématiquement des remarques aux collectivités sur le respect des 35h/semaine. En premier lieu, il est important de préciser que la ville de Grenoble présente un temps de travail supérieur à plusieurs collectivités de taille comparable, il faut, ensuite, insister sur l'annualisation du temps de travail dans certains équipements (comme les écoles) ou pour certains des métiers du fait de la pénibilité du travail. Enfin, le temps de travail doit être analysé aujourd'hui dans un contexte de chômage important durable et de l'usure professionnelle grandissante dans tous les domaines qui conduiraient de notre point à une démarche visant la diminution du temps de travail et ainsi permettant

de répondre à l'amélioration des conditions de travail et le partage du travail et donc des ressources.

-**des mesures de justice fiscale**. Nous ne considérons pas que les deux mesures que nous avons prises (l'une concernant les résidences secondaires (augmentation de 20%) et l'autre la suppression d'une niche fiscale (fin exonération de 2 ans de taxe foncière pour les constructions neuves) relèvent d'une augmentation de la fiscalité. Il s'agit simplement de la fin de niches fiscales. Rappelons également, qu'en parallèle, nous avons mis en place un abattement de TH pour les personnes handicapées.

-**la responsabilité d'employeur** dans l'organisation des services ayant une particularité. Nous sommes en désaccord avec l'analyse de la chambre qui nous reproche certains **taux d'encadrement trop important**. Le conservatoire à rayonnement régional et le réseau des bibliothèques sont animés pour la plupart par des postes de catégorie A et B. Ainsi la filière culturelle se caractérise par un taux élevé de cadres qui est une spécificité due à ces équipements.

La **rémunération des agents** s'organise dans le cadre légal tout en prenant en compte les spécificités du bassin d'emplois (concurrence entre collectivités dans le domaine de la santé ou en immobilier) ou celles de métiers fortement exposés (contrôle du stationnement ou police municipale). Ou encore l'évolution de la hausse des effectifs dans certains secteurs comme en particulier, la réforme des rythmes scolaires et son organisation (contenu, horaires, encadrement ...) qui ont un cout que nous jugeons indispensables au regard de nos responsabilités et choix politiques (cout de 2,4 M€ ou 192€/élève scolarisé).

-**la publicité** c'est un choix politique de ne plus avoir sur l'espace public de publicité, d'autant qu'aujourd'hui l'affichage papier diminue au profit du numérique (écrans agressifs, énergivores, et moins couteux pour les publicitaires donc avec moins de recettes pour les collectivités).

**Enfin, un rapport qui fait des recommandations (au nombre de 6) que nous allons suivre et auquel nous répondons par l'adoption d'un plan d'actions pour continuer de transformer l'action publique au service du bien commun :**

La ville de Grenoble s'engage, sur la base des recommandations de la Chambre, à maximiser l'usage des ressources dont elle dispose afin d'accélérer la transition du territoire, au travers de plusieurs domaines :

Il s'agit au travers de cette politique d'assurer la continuité et la transformation des services publics, tout en ajustant les services aux ressources disponibles de la ville et en préservant les spécificités grenobloises de l'offre de services publics (conservatoire, périscolaire, bibliothèques ...).

Pour structurer notre action, nous avons souhaité enrichir notre démarche d'indicateurs et d'un calendrier afin de poursuivre la transformation de l'action publique au service des grenoblois.

Le plan d'actions est organisé autour de 7 items :

- Information et suivi budgétaires
  - Renforcer l'information budgétaire
  - Poursuivre la diffusion d'une culture de sobriété au sein de la collectivité
  
- Vie de l'assemblée
  - Améliorer le suivi des demandes des oppositions
  - Adhérer à Transparency International (délibération au même conseil)
  
- Commande publique

- Développer une commande publique responsable au service d'un territoire soutenable
- Optimiser le processus de commande publique
  
- Ressources humaines
  - Pérenniser l'emploi public
  - Continuer à privilégier le recrutement d'agents titulaires pour tous les postes permanents
  - Modérer les heures supplémentaires en repensant les organisations qui les génèrent
  
- Gestion immobilière
  - Poursuivre la mutation du patrimoine immobilier municipal
  - Adopter une délibération cadre relative à la stratégie patrimoniale de la Ville comprenant la situation particulière de l'Hotel de ville.
  
- Eco-administration
  - Poursuivre la rénovation thermique des bâtiments pour réaliser des économies d'énergie
  
- Préparer une nouvelle étape de la construction métropolitaine
  - (renforcement de la gouvernance des services communs, partager avec d'autres partenaires la gouvernance d'Alpexpo et du Summum, mener à bien la fusion Actis GH ; regrouper sur le site des anciennes archives départementales les archives de l'hôtel de ville, du CCAS et de la métropole)